

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 octobre 2017
Français
Original : russe

Lettre datée du 29 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 27 et le 29 septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 15 violations, dans les provinces de Lattaquié (2), de Homs (3), de Damas (8) et de Souïeda (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dans les provinces d'Alep (1), d'Edleb (9), de Hama (1) et de Damas (3).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit cinq opérations humanitaires qui ont permis de distribuer des vivres à la population civile, soit deux tonnes aux habitants d'Oum el-Sarj el-Qibliyé (province de Homs), 4,8 tonnes aux habitants d'Aïché, de Deïr Jamal et de Kafr Naya (province d'Alep) et 7,1 tonnes aux habitants de Souïeda (province de Souïeda).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 630. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 196,1 tonnes.

Des soins médicaux ont été offerts à 180 habitants ces dernières 24 heures, ce qui porte à 57 791 le nombre total de personnes qui ont reçu une aide médicale.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 11 violations, dans les provinces de Homs (6) et de Damas (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Edleb (2), de Homs (1) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, deux opérations humanitaires ont permis d'acheminer 126 tonnes de vivres, de médicaments et d'articles ménagers aux habitants de Taïbé (province de Deraa) et 192 tonnes de médicaments et d'articles ménagers aux habitants de Deïr el-Zor.

Aucune aide médicale n'a été fournie ces dernières 24 heures.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 237.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (29 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 11 violations, dans les provinces de Homs (4), de Damas (2), d'Alep (3), de Deraa (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces de Damas (2), d'Edleb (3) et de Lattaquié (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, trois opérations humanitaires ont permis de distribuer des colis alimentaires à la population civile, soit deux tonnes aux habitants de Tell Chinan (province de Homs), 1,9 tonne aux habitants de Hmeïmé Kabir (province d'Alep) et 4,2 tonnes aux habitants de Khan el-Cheik (province de Damas).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 633. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 204,2 tonnes.

Des soins médicaux ont été offerts à 100 habitants ces dernières 24 heures, ce qui porte à 57 891 le nombre total de personnes qui ont reçu une aide médicale.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Qbeïbat Abou el-Houda et de Zighrin (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 239.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.